

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1109 du 12 novembre 1948

n° 1109

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 novembre 1948

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1948

Date du numéro

30 novembre 1948

### TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant Cadet, du B. A. I. S. M. remplira à Alisabieh, à compter du 1er novembre 1948, les fonctions de commissaire à l'immigration, de chef du bureau des douanes et de chef du détachement de milice. En temps que commissaire à l'immigration, il sera placé sous l'autorité directe du chef de la sûreté générale, Avant d'entrer en fonctions, il prêtera le serment prescrit par la loi. Comme chef du bureau des douanes, il sera placé sous l'autorité directe du chef du service des douanes et aura droit à l'indemnité fixée par l'arrêté du 14 juin 1924. Comme chef du détachement de milice, il dépendra du commandant de la 3e compagnie de milice,